

droit de visite et abandon

Par sara31300, le 04/09/2019 à 19:56

bonjour

je suis maman de deux enfants un grand de 17 ans d'une vie commune non reconnu par le père mais tout va bien.

Mais j ai aussi une petite fille de 10 ans (issue d'un mariage) dont son papa ne s'occupe plus depuis deux ans : un appel quand il y pense pour les vacances scolaires (DVH toussaint , moitié des autres vacances en fonction des années paires ou impaires) et pas de courrier. Je fais appeler ma fille comme là pour la rentrée mais son portable est eteinds

j ai fait des mains courantes, des attestations.

il s est opposé à sa scolarisation (on a du passer en commission pour qu'elle soit scolarisée)

ma fille ne veux plus le voir car je cite "il ne s occupe pas de moi"

moi, je m'inquiètes fortement car en cas de besoin de son autorisation (signature) pour une entrée au college, une hospitalisation, eh bien !! y a personne : enfin pas le père !!

que me conseillez vous ? laisser faire encore, abandon d'enfant etc etc ...

Merci pour votre aide par avance.

Par youris, le 04/09/2019 à 20:20

bonjour,

vous pouvez demander le retrait de l'autorité parentale du père de votre fille.

voir ce lien: https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3135

salutations